Aix*Marseille université
Socialement engagée

FO-DEVE-2103

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

A déposer auprès de ma scolarité d'inscription

N° étudiant :

Nom de naissance : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse électronique @:

Je sollicite l'annulation de mon inscription (indiquer le diplôme) en :
Mention : Parcours :
Adresse composante :

Pour le motif suivant :

- J'ai été informé que l'annulation de mon inscription :

- Ne donne pas automatiquement lieu au remboursement des droits d'inscription (cf. critères de remboursement)
- N'est pas autorisée si j'ai déjà validé des Unités d'Enseignements (UE) pour l'année universitaire en cours

- Si l'annulation m'est accordée :

- Je perds mon statut d'étudiant et tous les droits afférents aux services de l'université et du CROUS
- Je m'engage donc à ne plus utiliser ma carte étudiant que je restitue à ma scolarité.

Pièces justificatives à fournir :

☐ ma carte étudiant
☐ mon certificat de scolarité

Je soussigné certifie sur l'honneur, avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur la présente demande et que les renseignements portés sur celle-ci sont exactes et sincères.

Fait à , le Signature

Je demande le remboursement ☐ NON ☐ OUI (complétez la page 2)

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION CONJOINTE A UNE DEMANDE D'ANNULATION
(Diplôme national ou Diplôme d'établissement en Formation initiale)

N° étudiant :

Nom de naissance: Prénom :

Retenue de 23€ pour frais de gestion (dans tous les cas)

☐ Ma demande est effectuée **avant le 1er septembre 2022**, je bénéficie du remboursement des droits d'inscription :

Pièce justificative à fournir :

☐ un RIB en français à mon nom **ou**
☐ un RIB en français au nom de l'un de mes parents ayant le même patronyme et une procuration (sauf si je suis mineur)

☐ Ma demande est effectuée **après le 1er septembre 2022**, je bénéficie du remboursement des droits d'inscription sous réserve que :

1- Je remplisse les critères de remboursement d'AMU (voir encadré ci-dessous)
2- Je dépose ma demande en scolarité **au plus tard le 26 octobre 2022** (au-delà de cette date, la demande de remboursement sera rejetée).
   Cas des diplômes ayant un calendrier d'inscription différent (Diplômes d'Etat, Diplômes d'établissement : DU,DESU….) : la date limite de retour est fixée **au plus tard un mois après la fin de ma période d'inscription administrative spécifique**
3- Je recoive l'avis favorable du Vice-Président Formation

*Le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 27 novembre 2012 a défini **6 critères de remboursement liés à un « changement important et soudain dans la situation personnelle de l'étudiant »** qui peuvent donner lieu à un remboursement des droits d'inscription. Il s'agit : d'un déménagement, d'un problème grave de santé, d'un problème grave familial, d'un refus de délivrance de visa, d'une acceptation tardive dans un autre établissement (hors établissement public d'enseignement supérieur), d'une variation importante du niveau de ressources*

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUR CRITERES

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Pièces justificatives à fournir :

☐ **un RIB** en français à mon nom **ou**
☐ **un RIB** en français au nom de l'un de mes parents ayant le même patronyme et une procuration (sauf si je suis mineur)

Selon votre situation :	
Déménagement	☐ Copie d'un justificatif prouvant le changement de domicile hors académie d'Aix-Marseille
Problème grave de santé	☐ Justificatif médical
Problème familial grave	☐ Document officiel attestant la survenance d'un problème familial grave
Refus de délivrance de visa	☐ Document officiel de refus de visa
Acceptation tardive dans un autre établissement (hors établissement public d'enseignement supérieur)	☐ Attestation d'inscription dans le nouvel établissement
Variation importante du niveau de ressources	☐ Justificatifs à l'appui de la demande ☐ Avis de l'assistante sociale obligatoire

❖ En cas de demande de remboursement pour variation importante de ressources, je prends rendez-vous avec l'assistante sociale

Je prends rendez-vous au plus tôt avec l'assistante sociale du CROUS de mon campus, son avis est obligatoire pour l'instruction de ma demande : http://www.crous-aix-marseille.fr
onglet « action sociale » / rubrique « prendre rendez-vous avec une assistante sociale ».

AVIS DE L'ASSISTANTE SOCIALE **En cas de demande de remboursement pour « Variation importante du niveau de ressources »**
☐ Favorable ☐ Défavorable : motif(s) : Nom de l'AS : Date et signature :

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Fait à : Le : Signature **:**

Je dépose mon dossier complet et signé auprès de ma scolarité en respectant le délai de rigueur

La loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à cette demande. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données concernant chaque candidat, auprès du service où le dossier a été déposé.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

AVIS DU DOYEN/DIRECTEUR DE L'UFR
☐ Favorable ☐ Défavorable : motif(s) : Nom du Directeur : Date et signature :

Le service de scolarité vérifie les pièces jointes et transmet le dossier complet accompagné de la ☐ **situation Apogée** mentionnant la date de l'inscription**,** à la DEVE au plus tard :

le 14 novembre 2022

(En cas de transmission hors délai d'une demande déposée dans les délais par l'étudiant, joindre un courrier de la composante justifiant ce retard).

La scolarité demande le remboursement par ticket à l'Agence Comptable depuis l'ENT voir **MO-AC-210 Dossier de remboursement étudiants dématérialisé**